

H A U T E



SAINTONGE

A Jonzac, le 10 Avril 2020

Réf : OM/BL

Objet : Service déchèteries pour les professionnels et collectivités.

Mesdames ,Messieurs

Le confinement imposé par le gouvernement suite à la pandémie covid-19 réduit considérablement nos déplacements sur le territoire et demande un respect strict des consignes d'hygiène et sécurité. Cependant, la gestion des déchets demeure un service essentiel et le risque de prolifération de dépôts sauvages et de brûlages intempestifs de déchets verts peuvent augmenter les risques sanitaires et d'incendies.

Par conséquent, dans cette période difficile où il faut à la fois lutter contre la propagation de l'épidémie et faciliter le redémarrage des activités économiques, la communauté des communes de la Haute-Saintonge va ouvrir à nouveau l'accès aux déchèteries pour les professionnels et les collectivités à partir du **mercredi 15 avril** . Cette situation sera évolutive, des indications plus précises vous seront communiquées en début de semaine prochaine.

Cependant, certaines conditions seront à respecter dont les principales sont listées ci-dessous :

- Les plages horaires seront limitées et il faudra prendre RDV au plus tard la veille entre 14 h et 17 h30 au : 05 46 48 78 34
- L'accès à la déchèterie sera limité et nécessitera votre badge
- Les déchèteries ouvertes sur 5 jours seront Pons, Guitinières, Montendre et St Aigulin sur 3 jours.
- Être muni de votre attestation de déplacement dérogatoire / votre justificatif de déplacement professionnel/ votre pièce d'identité.
- Un respect STRICT des consignes d'Hygiène et de sécurité et de distanciation sociale . Un Masque ou masque alternatif (tissu) est fortement souhaité

Je sais pouvoir compter sur vous en cette période délicate et je reste convaincu que c'est tous ensemble, tous unis que nous en sortirons.

Je vous souhaite le meilleur à vous et à vos proches.

J

Jean-Michel RABITEAU
Président de la Commission Déchets



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge